



Plourivo, le

03 AOUT 2006

ENREGISTRÉ AU GREFFE
LE 7/8/06

M. le Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES CEDEX

Affaire suivie par :
Secrétariat Général
Didier NAVEAU, D.G.S.
Ligne directe : 02.96.55.99.55
didier.naveau@paimpol-goelo.com

Réf. : 2006/DN/n°1543

Objet : Réponse aux observations définitives suite au contrôle
des comptes et de la gestion de la CCPG

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous les quelques remarques que nous pouvons formuler à la lecture des observations de la Chambre.

1. Notre situation financière est effectivement tendue sur certains aspects ; elle est connue et parfaitement maîtrisée en liaison d'ailleurs avec les services de la Trésorerie.
2. S'agissant de notre compétence tourisme, il est clair que l'essentiel de la mission confiée à l'Office Intercommunal de Tourisme est de « vendre le territoire et ses acteurs privés ».
 - 2.1. La piscine est d'abord un outil d'apprentissage de la natation au service de la population scolaire et des associations. Elle n'est à « géométrie variable » ni dans sa structure ni dans son fonctionnement et son utilisation par les autochtones ou par les touristes est très corrélée aux situations météo ponctuelles et imprévisibles. En revanche, il est vrai que nous pourrions probablement améliorer la communication sur son existence notamment en période estivale.
 - 2.2. Concernant l'évaluation de la politique touristique, je souhaite réagir à votre appréciation sur le caractère insuffisant ou précaire du contrôle qui serait exercé par la C.C.P.G. sur l'association « Office Intercommunal de Tourisme Paimpol-Goëlo ». J'estime, au contraire, que ce contrôle est tout particulièrement actif, vigilant voire pointilleux (lors de certains débats en commission des finances ou en conseil communautaire à l'occasion du vote de la subvention annuelle) :
 - Le conseil communautaire est représenté dans les instances dirigeantes de l'association « OIT Paimpol-Goëlo » par 9 délégués représentant 1/3 du Conseil d'administration et participent à ses réunions. 2 délégués sont membres du bureau de l'association (sur 6) et y occupent les fonctions de secrétaire et secrétaire-adjoint.
 - Le choix d'une structure associative pour la gestion d'un Office de Tourisme au niveau du territoire de Paimpol-Goëlo, plutôt que d'un EPIC ou d'un EPA, est une décision de la

C.C.P.G. afin d'assurer la présence du secteur privé et du secteur associatif (très présent sur Paimpol-Goëlo dans les activités touristiques ou de loisirs) tout en conservant un poids très fort de la puissance publique, qui se traduit par la convention annuelle de délégation de services qui fixe les objectifs et les moyens

- Le Conseil communautaire est saisi chaque année à au moins 3 reprises du fonctionnement de l'OIT : lors du débat d'orientation budgétaire, lors du vote de la subvention de fonctionnement à l'occasion du vote du budget, lors de l'examen de la convention annuelle de délégation de services; un rapport d'activité circonstancié et détaillé (plusieurs dizaines de pages) est remis par l'association à la C.C.P.G. chaque année (vous avez eu copie des rapports 2003 à 2005)
 - Notre façon de travailler est d'ailleurs plutôt citée en exemple par les instances touristiques départementales et régionales, notamment pour la capacité que nous avons eu (au contre exemple de beaucoup d'autres) de fédérer les initiatives au niveau du territoire intercommunal. Ceci nous vaut d'ailleurs, de la part du Conseil Régional et du Conseil Général, des financements exceptionnels pour la construction de notre nouveau bâtiment d'accueil de l'OIT à Paimpol, place de la république.
- 2.3. En conclusion des commentaires relatifs à la taxe de séjour, je précise que les dispositions légales qui la régissent sont laxistes, favorisent la fraude et sont inadaptées à la réalité des situations de terrain. Une refonte me paraît indispensable mais dépend du législateur.
- 2.4. Enfin, je souhaite aborder le problème apprécié comme « limité » de la capacité d'hébergement touristique du Pays de Paimpol. Je suis en effet assez réservé sur les chiffres avancés à titre de comparaison. Je relèverai simplement que les données officielles dont nous disposons mentionnent 19 201 lits touristiques (Y c. résidences secondaires) pour notre communauté de communes, ce qui représente un coefficient de pression touristique de 0,814.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président
Jean-Paul POCHARD

